

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA CONSTRUCTION D'UN IDÉAL COOPERATIF PAR LES ACTEURS DE
DÉVELOPPEMENT : UNE LECTURE CRITIQUE

TRAVAIL DE RECHERCHE DIRIGÉ BIDISCIPLINAIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA

MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE, CONCENTRATION POLITIQUE
INTERNATIONALE ET DROIT INTERNATIONAL

PAR

CLAUDIA NAMESSI

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

OCTOBRE 2022

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce document diplômant se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail de recherche, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont soutenu, de près ou de loin, lors de ma rédaction et de mon cheminement de maîtrise.

Tout d'abord, un grand merci au département de science politique et de droit de m'avoir octroyé la Bourse institutionnelle de soutien à la réussite à la maîtrise en science politique. Cela m'a été d'une grande aide et a fortement contribué au bon déroulement de mes études.

Je remercie également l'ensemble du corps professoral du département de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal. Mes remerciements s'adressent tout particulièrement à mon directeur de recherche, Monsieur Issiaka Mandé qui m'a été d'une aide précieuse tout le long de cette période de rédaction.

Toute ma gratitude va aussi à ma mère, et à mes sœurs Solange, Prisca et Naomi sans qui rien n'aurait été réalisable. Je les remercie infiniment pour leur présence, leurs encouragements et pour tout leur amour qui m'accompagne au quotidien.

Finalement, il m'est également important de remercier Paul qui m'a été d'un appui sans faille tout au long de ma maîtrise. Merci pour ton écoute et pour ton soutien constant et inestimable depuis toutes ces années.

RÉSUMÉ

À travers une perspective critique sur la littérature, ce travail de recherche dirigé bidisciplinaire propose de contribuer à la réflexion sur le thème des coopératives et du développement. Plus précisément, nous interrogeons la corrélation entre le manque de données portant sur la contribution des coopératives africaines au développement et la tendance de certains plans et projets de développement à formuler leurs stratégies davantage sur des attentes que sur l'expérience réelle des coopératives. Par une recherche documentaire, nous nous intéressons à la pertinence actuelle des constats dressés par Frederick Wanyama, Patrick Develtere et Ignace Pollet en 2008 dans l'article intitulé « *Encountering the Evidence : Cooperatives and Poverty Reduction in Africa* ». Pour ce faire, nous choisissons de nous focaliser sur les coopératives ouest-africaines. Nous observons que malgré l'augmentation des données sur la question, certains acteurs ont toujours tendance à mobiliser un idéal coopératif dans leur plan et projet de développement. L'analyse critique du discours appliquée à la campagne de développement #coops4dev menée en 2018 a également permis de mettre en lumière que la formulation de cet idéal se faisait au détriment des spécificités historiques et culturelles des coopératives ouest-africaines, marquées par l'intervention coloniale.

Mots clés : coopératives, développement, Afrique

Table des matières

RÉSUMÉ	2
1. Introduction et problématisation	1
2. La démarche retenue	4
2.1. Méthodologie de recherche	4
a) Recueil et analyse de données	4
b) Coopératives et développement	5
2.2. Présentation des concepts clefs	7
a) Les coopératives : histoire d'une entreprise sociale et solidaire	7
b) Les théories du développement.....	11
2.3. Le cadre théorique : les approches critiques en études du développement ...	16
a) Cadre théorique : les approches critiques du développement	16
b) L'analyse critique du discours	19
3. Résultats	20
3.1. Un éveil de la recherche coopérative ?	21
a) Le secteur coopératif en Afrique, un sujet peu étudié.....	21
b) Récentes avancées sur les données des coopératives.....	22
c) Les limites	23
3.2. L'idéal coopératif : à quelle distance de la réalité ?	25
a) La création d'un idéal coopératif par les acteurs de développement.....	25
b) Les principes et valeurs des coopératives au service du développement	26
3.3. La construction et la mobilisation de l'idéal coopératif : l'exemple de la campagne #Coops4dev	28
a) L'Agenda 2030 un levier pour la création d'un idéal coopératif	28
b) La création d'un idéal coopératif	29
4. Réponse à la question de recherche	34
4.1. De 2008 à aujourd'hui : entre rupture et continuité	34
a) Les constats des auteurs, 14 ans plus tard.....	34

b) Une critique de l'idéal coopératif	35
4.2. Vers un passage du singulier à l'universel.....	36
a) Pour une définition plurielle du secteur coopératif	36
b) L'importance de l'historiographie des coopératives africaines.....	37
c) La « revanche des contextes » (de Sardan, 2021, pp. 8-9).....	39
<i>Conclusion</i>	41

1. Introduction et problématisation

Le 2 juillet 2022 a eu lieu la 100^e Journée internationale des coopératives. Célébrée par les coopératives depuis 1923, cette journée a été officiellement proclamée par la résolution 49/155, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies lors du centenaire de l'Alliance coopérative internationale (ACI) le 7 février 1995. Elle a pour objectif de faire connaître et de promouvoir les coopératives, leurs principes et leurs valeurs. À travers la thématique « Les coopératives construisent un monde meilleur », cet événement a été l'occasion de mener des discussions, débats et ateliers sur l'histoire coopérative, mais aussi sur l'avenir de ce secteur qui regroupe près de 10 % de la population active dans le monde (ACI, 2022).

Du fait de sa dimension sociale et éthique, la forme coopérative est fréquemment considérée comme un véhicule privilégié de *développement* (Toure, 2021). Depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, les sociétés coopératives, et plus spécifiquement celles qui sont situées en Amérique latine, en Asie et en Afrique, se voient de plus en plus intégrées à des plans et stratégies de développement, tant à l'échelle nationale, régionale qu'internationale (Noumen, 2008). Par ailleurs, « Assurer un relèvement inclusif et résilient après la COVID-19 pour garantir à chaque personne des moyens de subsistance, le bien-être et la dignité : éliminer la pauvreté et la faim sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions aux fins de la réalisation du Programme 2030 » était le thème principal de la 60^e session de la Commission des Nations Unies pour le développement social (Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), 2022). Lors de cette rencontre qui s'est déroulée du 7 au 16 février 2022, le président de l'ACI, Ariel Guarco, a souligné l'importance des sociétés coopératives dans le développement économique et social à travers le monde (ACI, 2022).

Pourtant, force est de constater que depuis leur introduction sur le continent africain au XXe siècle, les coopératives sont confrontées à de multiples défis qui constituent un frein à leurs capacités d'action et mettent ainsi en cause leur capacité à constituer « la clé du développement africain » (Develtere et *al.*, 2009). Ces obstacles rencontrés par les coopératives sont aussi bien internes (liées à la structure et à la gestion), que liées à l'environnement dans lequel elles évoluent. Dans l'article intitulé « Les coopératives : des utopies occidentales du XIXe aux pratiques africaines du XXe », Robert Noumen (2008) met en exergue l'inadéquation caractérisant l'introduction des coopératives en Afrique. Il explique en effet que ce modèle d'organisation avait simplement fait l'objet d'une exportation vers les pays africains sans considération à l'égard des réalités sociales, politiques, économiques et culturelles locales. En outre, l'instrumentalisation dont elles ont fait l'objet à l'époque coloniale et postcoloniale a eu un impact durable sur l'évolution de l'ensemble du système coopératif africain (Develtere, 1996, p. 2). Déjà en 2008, Ignace Pollet, Frederick Wanyama et Patrick Develtere soulignaient le manque d'ancrage dans le réel des acteurs de développement qui s'appuyaient davantage sur des attentes plutôt que sur l'expérience réelle des coopératives dans leur promotion du modèle coopératif comme véhicule privilégié du développement. Les chercheurs expliquaient cela par le manque de données sur les coopératives africaines et visaient ainsi à combler ces lacunes par leurs recherches. Notre travail visera à examiner si ces observations sont toujours vérifiables aujourd'hui.

Ces considérations nous mènent au cœur de notre travail de recherche qui propose de contribuer à la réflexion sur le thème des coopératives et du développement à travers une perspective critique sur la littérature dans ce domaine. En ce sens, nous nous poserons ainsi la question suivante : est-ce que le manque de données sur la contribution des coopératives africaines au développement suffit à expliquer la tendance de certains acteurs à inscrire leur stratégie de développement plutôt sur des attentes que sur l'expérience réelle des coopératives ?

En se basant sur la littérature à ce sujet, nous avançons l'hypothèse que les limites de la construction d'un idéal coopératif par les acteurs de développement résident essentiellement en ce qu'il se forge sur un référent exogène, qui tient peu compte des spécificités historiques et culturelles des coopératives ouest-africaines marquées par l'intervention coloniale. Dans ce cadre, des exemples précis que nous cantonnons aux bornes géographiques ouest-africaines seront convoqués. Ce choix s'explique notamment par l'importance qu'occupe l'économie sociale et solidaire dans cette région et par le rôle pionnier des coopératives en la matière (Fall et Guèye, 2003). Nous souhaitons nous demander : est-ce que 14 années après la publication de l'article « *Encountering the Evidence : Co-operatives and Poverty Reduction in Africa* » (Develtere *et al.*, 2008), est-il possible de dresser les mêmes constats que les auteurs ?

Afin de mener à bien notre réflexion, notre étude se divise en trois parties. Dans un premier temps, nous présenterons la démarche que nous avons retenue dans le cadre de l'élaboration de notre travail de recherche. Après avoir abordé notre méthodologie de recherche, nous tâcherons d'apporter un éclairage théorique sur les concepts principaux de notre étude puis nous présenterons notre cadre théorique. Ensuite, dans une deuxième partie, il s'agira d'explorer les principaux résultats de notre travail. Pour appuyer notre propos, nous développerons une analyse critique du discours forgeant l'idéal coopératif. Nous effectuerons cette analyse par l'étude d'une récente campagne de développement issue d'une collaboration entre l'ACI et l'Union européenne (UE) du nom de #Coops4dev. Finalement, la réponse à notre question de recherche constituera notre troisième et dernière partie. Celle-ci visera à préciser les principaux enjeux et conséquences de la construction d'un idéal coopératif avant de conclure par la synthèse de nos résultats de recherches.

2. La démarche retenue

La première partie de notre travail de recherche est consacrée à la présentation du cadre méthodologique, théorique et conceptuel. Dans un premier temps, nous abordons la méthodologie qui a été sélectionnée pour mener à bien notre analyse. Nous nous proposons, dans un second temps, d'apporter un éclairage sur les deux thématiques principales de notre étude : les coopératives et le développement. Enfin, nous présentons le cadre théorique de notre étude que nous situons dans l'approche critique en études du développement.

2.1. Méthodologie de recherche

a) Recueil et analyse de données

Pour répondre à notre question de recherche, nous avons adopté une démarche qualitative et interdisciplinaire sollicitant l'apport de sources issues de diverses disciplines en sciences sociales et humaines et plus particulièrement de la science politique et du droit international.

C'est par une approche théorique que nous abordons notre étude. Plus précisément, la recherche documentaire s'est essentiellement articulée autour de travaux académiques en lien avec les thématiques spécifiques à notre sujet d'étude : le concept de développement, l'économie sociale et solidaire en général et le secteur coopératif en particulier. Des chercheurs et chercheuses issus de disciplines aussi diverses que l'économie, la philosophie, la science de la gestion, le droit, l'histoire, la géographie, la science politique ou encore la sociologie ont contribué à la réflexion sur ces questions. Une partie des travaux consultés comporte les résultats d'enquêtes de terrains réalisés dans des pays d'Afrique de l'Ouest que nous avons mobilisé comme exemples dans notre travail. *L'Afrique solidaire et entrepreneuriale*, par

exemple, regroupe une analyse historique du développement des entreprises coopératives et 27 études de cas (Develtere *et al.*, 2009, p. 3). Par ailleurs, pour l'élaboration des bases théoriques, nous nous sommes largement appuyés sur l'ouvrage collectif intitulé *Des outils pour le changement : une approche critique en études du développement* (Veltmeyer *et al.*, 2015).

Au-delà de la littérature scientifique qui aborde les thématiques centrales à notre étude, les publications nationales et internationales font également partie des sources d'information principales consultées. Finalement, une partie des informations recueillies dans le cadre de ce travail est issue de la navigation sur plusieurs sites web, notamment celui de la campagne #coops4dev (<https://www.coops4dev.coop>), celui de l'Alliance coopérative internationale (<https://www.ica.coop/fr>), ou encore ceux de gouvernements ouest-africains, qui ont ainsi représenté des sources d'information utiles dans le cadre de la rédaction de notre travail.

b) Coopératives et développement

Engager une réflexion sur les enjeux qui lient le modèle coopératif aux théories et pratiques de développement comme nous avons la prétention de le faire dans ce travail n'est pas une démarche inédite en sciences sociales. Dès la naissance des théories du développement au XXe siècle, des chercheurs et chercheuses, des organisations internationales, des ONG ou encore des associations établissent des liens entre la finalité d'usage des entreprises coopératives et les objectifs des politiques de développement économique et social.

Bien que des travaux généraux existent sur la question (Birchall, 2003 ; Develtere, 1992 ; Wanyama, 2014), les chercheurs et chercheuses privilégient souvent de concentrer leur analyse sur une aire géographique en particulier afin de saisir de façon ciblée la complexité du champ d'études. Beaucoup font ainsi l'usage de la méthodologie de l'étude de cas. D'une

analyse portant uniquement sur les Îles-de-la-Madeleine au Québec (Arseneau Buissières et Chevrier, 2007) à l'étude d'un continent tout entier comme le fait Kankwenda Ilungaen (2001) en s'intéressant aux coopératives africaines, les recherches s'élaborent sur différentes échelles et se concentrent sur différentes régions du monde. Les contextes d'émergence et de développement des coopératives africaines ont notamment été analysés par les travaux de Frederick Wanyama (2014), Jacques Defourny, Patrick Develtere (1999) ou encore Ignace Pollet (2009) dans des publications individuelles ou collectives. En ce qu'ils brossent un panorama des principaux enjeux historiques autour de la place et du rôle des entreprises collectives en Afrique, leurs recherches ont constitué un support important pour notre étude.

Au moyen d'études de cas, certains auteurs rendent compte des enjeux liant coopératives et développement à l'échelle nationale. C'est par exemple le cas d'auteurs tel que Papa Lamine Diallo (1994), Marie Gagné, Ginette Carré et Mor Fall (2008) en traitant le fait coopératif au Sénégal, Abdou Bontianti (2003) qui s'intéresse aux coopératives au Niger ou encore Hamza Kouanda (2021) qui approche les conditions d'émergence et d'évolution de l'économie sociale au Burkina Faso. À une échelle encore plus réduite, des études de cas plus spécifiques approchent le fonctionnement de coopératives en particulier (voir par exemple Dady, 1998).

La revue de littérature nous permet à la fois d'avoir une vaste compréhension des enjeux et défis autour des coopératives ouest-africaines et de positionner notre travail dans la recherche. Les différentes ressources consultées permettent de faire une lecture croisée du secteur coopératif en Afrique et du concept de développement.

Tout comme nous avons considéré primordiale la présentation de la méthode de collecte de données, nous considérons nécessaire aux fins de notre analyse, de clarifier les deux thématiques principales de notre travail : les coopératives et le développement. Il convient ainsi de s'attarder sur ces concepts pour, d'une part, mieux comprendre leur construction et d'autre part, pouvoir les utiliser de manière pertinente dans la suite de notre exposé.

2.2. Présentation des concepts clefs

Dans cette partie, les concepts clefs de notre travail seront présentés. En premier lieu, nous détaillerons l'histoire des coopératives et en particulier des coopératives africaines. Ensuite, nous nous pencherons sur les différentes acceptions du développement au sein des différentes théories nées à partir de ce concept.

a) Les coopératives : histoire d'une entreprise sociale et solidaire

- Les origines du coopératisme

Lors du 31e congrès de la Déclaration sur l'identité coopérative donné en 1995, l'ACI, l'association qui représente les coopératives à l'échelle mondiale, définit une coopérative comme une :

« Association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement. » (ACI, 1995)

Quant au coopératisme, nous pouvons le définir comme le « système économique basé sur l'idée de coopération édifée avec des institutions coopératives. » (Martin, 2012, pp. 89-90)

Les premières coopératives *modernes* voient le jour à la fin du XIXe siècle, dans un contexte très précis, celui du développement de l'économie capitaliste en Europe. Le fait coopératif émane de la pensée de plusieurs courants d'idée à l'instar du socialisme utopique de Robert Owen (1771-1858) ou du socialisme associationniste porté par des penseurs comme Charles Fourier (1772-1837) ou Henri Saint-Simon (1760-1825) (Tchankam et Noumen, 2014, p. 122). Comme l'exprime Philippe Chanial (2003), ce courant idéologique avait pour ambition

d'intégrer les valeurs de solidarité et de citoyenneté au sein de la sphère économique, héritage théorique dont les origines de l'esprit coopératif vont s'inspirer. Cela s'est notamment traduit par l'émergence des toutes premières formes de coopératives « modernes ». Rares sont les travaux traitant de la naissance du fait coopératif qui n'aborde pas la Société équitable des pionniers de Rochdale. Fondée en 1844 au Royaume-Uni, cette première coopérative de consommateurs regroupait l'activité de 28 tisserands (Draperi, 2007, p. 68). L'importance de cette structure dans l'histoire coopérative tient du fait qu'elle est l'une des premières à avoir d'une part, perduré dans le temps et d'autre part, à avoir mis à l'écrit ses principes (Battilani et Schröter, 2012, p. 4). Les règles de justice, d'égalité, de liberté et d'équité qui formaient les assises des pionniers de Rochdale représentent toujours les piliers de l'esprit coopératif tels qu'ils ont été formulés par l'ACI (Espagne, 2008, p. 2).

- *L'Alliance coopérative internationale*

Fondée en 1895, l'ACI est une association indépendante et non gouvernementale. Elle se donne pour missions de fédérer et accompagner les coopératives à travers le monde et de les représenter.

Parce qu'elle est une entreprise « centrée sur les personnes » (ACI, s. d.) qui se veut être une alternative à l'économie capitaliste, les objectifs de la coopérative sont à la fois économiques, politiques et sociaux (Guillaume Hébert, Rémy-Paulin Twahirwa, 2019, p. 7). L'identité coopérative telle que pensée par l'ACI repose sur l'adhésion à des principes et des valeurs qui guident l'action de ces entreprises. Au nombre de sept, les principes sont listés comme suit par l'Alliance : (1) L'adhésion volontaire et ouverte à tous ; (2) Le contrôle démocratique exercé par les membres ; (3) La participation économique des membres ; (4) L'autonomie et l'indépendance ; (5) L'éducation, la formation et l'information ; (6) La coopération entre les coopératives ; (7) L'engagement envers la collectivité. Les principes

coopératifs ont été formulés pour la première fois par l'ACI en 1937, puis révisés à deux reprises, d'abord en 1966 puis en 1995.

En plus de ces principes, l'ACI (1995) identifie 6 valeurs, celles de la solidarité, de l'égalité, de l'entraide, de la démocratie, de la responsabilité et de l'équité.

Le secteur coopératif qui rassemble aujourd'hui plus de 800 millions de personnes à travers le monde (Gagnon *et al.*, 2001) est ainsi né dans l'Europe du XIXe siècle en réponse aux effets néfastes du capitalisme industriel et se diffuse assez rapidement à travers le monde par la suite. En Afrique, Guillaume Hébert et Rémy-Paulin Twahirwa établissent, avec justesse, un lien entre la conception essentiellement relationnelle de l'existence humaine portée par la philosophie Ubuntu et les formes liminaires de coopératives africaines (2019). Les idées coopératives basées sur le modèle européen franchissent les frontières du continent africain à partir du XXe siècle.

- *Évolution historique des coopératives africaines*

On soulève aujourd'hui une présence très marquée des coopératives en Afrique (Develtere *et al.*, 2008). À l'exception de pays comme la Sierra Leone ou le Liberia, dans sa forme *moderne*, la coopérative apparaît sur le continent africain par le biais de la colonisation. Trois générations distinctes composent l'évolution historique des coopératives en Afrique. Les premières sont marquées par une absence totale d'autonomie, d'abord par rapport aux anciennes puissances coloniales puis des nouveaux gouvernements, au sortir de la colonisation.

Les sociétés coopératives ont été introduites en Afrique comme appui aux différents objectifs commerciaux poursuivis par les autorités coloniales (Develtere *et al.*, 2008). Les entreprises collectives étaient alors utilisées pour augmenter la rentabilité de la production agricole, principalement constituée de bananes, de café, de coton et de cacao. La décolonisation

dans la plupart des colonies françaises au début des années 1960 marque un changement dans la gestion des coopératives en ce qu'elles se trouvent majoritairement administrées par les États nouvellement indépendants. Comme cela a été le cas avec la création des coopératives béninoises d'aménagement rural en 1961, le secteur coopératif géré par l'État était utilisé comme un tremplin principalement destiné au développement des zones rurales. Au Niger, on assista en 1962 à la création de l'Union nigérienne de crédit et de Coopérative (UNCC) par l'État qui assura le rôle de promotion et de soutien du modèle coopératif au sein de la population rurale (Bontianti, 2003, p. 105). Au Sénégal, c'est l'Office national de coopération et d'assistance au développement (ONCAD) créé par la loi du 30 juin 1966 qui assurait ce rôle.

Enfin, c'est dans les années 1980-1990 qu'émerge la troisième génération de coopératives avec la mise en œuvre des Plans d'ajustement structurel (PAS) prônés par les institutions financières internationales (Develtere *et al.*, 2008).

Ces Plans consistaient à contraindre des pays considérés comme « en voie de développement » à mettre en œuvre des réformes libérales développées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) en échange d'une aide financière internationale (Clément, 2021, p. 189). Néanmoins, il est essentiel de souligner que, non seulement l'application de ces politiques néolibérales n'ont pas offert la croissance économique escomptée, mais qu'en plus, leur impact a été destructeur sur les plans politiques, économiques et sociaux. (Voir à ce sujet Quamrul Alam *et al.*, 1994).

Le changement significatif que ces mesures ont eu sur les coopératives fut leur privatisation. Au Sénégal, cette période est marquée par la suppression de la Direction de l'action coopérative responsable de la gestion de la politique coopérative dans le pays (Fall *et al.*, 2008). Cette nouvelle génération de coopératives se caractérise donc par la rupture progressive avec un modèle de gestion externe et l'acquisition d'une relative autonomie.

Aujourd'hui, le paysage coopératif représente environ 7% de la population active africaine (Toucas-Truyen et Doligez, 2021). Il est toutefois marqué par l'hétérogénéité de son taux de pénétration. Alors qu'il atteint presque 10% dans des pays comme le Sénégal, ou le Ghana, d'autres États, comme le Cap-Vert ont un taux inférieur à 2% (Develtere *et al.*, 2008). Si le secteur coopératif recouvre une pluralité de domaines comme celui de la consommation, des transports, de la santé, de l'éducation ou encore celui de l'épargne et du crédit, la majorité de ces entreprises s'illustrent dans le secteur agricole (à ce sujet, voir Ouedraogo *et al.*, 2008). Hormis les législations propres à chaque État comme la loi n°83-07 portant sur le statut général des coopératives au Sénégal (1983), une grande majorité d'États situés en Afrique de l'Ouest sont soumis à un ordre juridique régional en termes de régulation des coopératives. En effet, l'acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives, adopté à Lomé le 15 décembre 2010 par l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), est, à l'instar des autres actes uniformes, « directement applicable[s] et obligatoire[s] ». (Ngoutmtsa Anou, 2012, p. 198)

Après avoir donné un aperçu historique du coopératisme et de la façon dont le modèle coopératif entrepreneurial est apparu en Afrique, nous nous attarderons sur le concept de développement qui a été à l'origine de l'élaboration de différentes théories à partir des années 1950.

b) Les théories du développement

Comment s'expliquent les écarts de richesses entre les pays ? Quels sont les facteurs qui favorisent la croissance et le développement ? Comment définir ces deux concepts et quel est leur lien ? Dans quelle mesure est-il possible d'évaluer le développement ? Ce sont à partir de telles questions que les théories du développement émergent au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Des réflexions portant sur le développement socio-économique existaient

avant cette période. Toutefois, c'est à partir du XXe siècle que celles-ci se sont multipliées autour des pays dits *du Sud*.

Nombreux auteurs attribuent la teneur politique qu'on connaît du concept de « développement » aujourd'hui au discours d'Harry Truman donné devant le Congrès le 20 janvier 1949 au moment de son inauguration comme président des États-Unis. L'idée d'aider au développement des régions « sous-développées » du monde constituait en effet le quatrième et dernier point de ce discours (Zacharie *et al.*, 2010, p. 6). C'est à partir de ce concept que naissent les théories du développement qui apparaissent en sciences sociales à travers des courants variés au cours de la deuxième moitié du XXe siècle (Veltmeyer *et al.*, 2015).

Il serait difficile de résumer dans le cadre de ce travail toutes les contributions théoriques sur le thème du développement, tant les apports sur le sujet sont variés. Dans un effort de synthèse, Clément Henrat-Lemée (2021) tente de saisir ces théories à travers ce qu'il identifie comme les quatre principaux paradigmes du développement : l'approche néoclassique du développement, le néolibéralisme, le néo-marxisme et la nouvelle économie du développement. Bien que cette catégorisation ne soit pas exhaustive, nous nous baserons sur celle-ci dans cette partie afin d'avoir un aperçu général des tendances théoriques qui se sont succédé autour du concept de développement. Du fait de la posture critique que nous adoptons pour ce travail, il nous semblait d'autant plus important de revenir sur quelques-unes des idées en réaction desquelles le cadre théorique que nous avons choisi s'est créé.

- *L'approche néoclassique du développement*

Robert Solow, économiste américain et prix Nobel d'économie en 1987, est l'un des pionniers de l'approche néoclassique moderne de la croissance, aussi appelée théorie économique standard du développement. Il pose les bases de son modèle mathématique dans

un article publié en 1956 où il met en lumière le rôle prépondérant du progrès technique dans la croissance économique (Solow, 1956). Le « modèle Solow » est souvent considéré comme le premier modèle macroéconomique de l'approche néoclassique de la croissance (Henrat-Lemée, 2021).

Les travaux de Walter W. Rostow font aussi parties des contributions scientifiques les plus significatives de l'économie néoclassique (Bénicourt, Guerrien, 2008). C'est dans l'ouvrage intitulé *Les étapes de la croissance économique ; un manifeste anti-communiste* (1960), que l'économiste formule une théorie du développement pensé comme un processus s'articulant en 5 étapes qui sont : 1) La « société traditionnelle » ; 2) L'accumulation des « conditions préalables au décollage économique » (*take off*) ; 3) La « phase de décollage » 4) La « marche à la maturité » et 5) L'âge de la consommation de masse ».

La conception du développement par les néoclassiques s'apparente davantage à une réflexion sur la croissance économique liée au progrès et à la modernité, concept qui peut se lire comme un synonyme d'industrialisation, d'urbanisation et qui est lié à l'augmentation de l'usage de la technologie dans tous les secteurs de l'économie (Willis, 2004, p.4). Ces théories confèrent une place centrale aux forces du marché et mettent les initiatives individuelles au premier plan (Brasseul et Layrard-Meyer, 2016, p.122).

- ***Les théories néolibérales***

Quelques décennies plus tard, au cours des années 1980, le « tournant néolibéral » apparaît comme un véritable retour du libéralisme tant sur le plan théorique que politique (Henrat-Lemée, 2021, p. 189). Cette « révolution néolibérale » se caractérisait essentiellement par la domination de l'économie sur tous les autres aspects de la société et l'économiste Milton Friedman, chef de file de l'École de Chicago, en constituait l'un de ses plus éminents représentants théoriques.

L'une des applications concrètes de ces conceptions a été la mise en place des dix mesures qui composent le Consensus de Washington (Williamson, 1990). Ces politiques économiques avaient pour principal objectif la libéralisation économique et financière ainsi que l'ouverture des pays en voie de développement au marché mondial (Plihon, 2014, p. 175). C'est précisément dans ce cadre que la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) vont mener les Programmes d'ajustement structurel (PAS) qui eurent un impact majeur sur les coopératives africaines à la fin du XXe siècle.

- *Les théories néomarxistes*

La contribution du paradigme néomarxiste aux théories du développement réside essentiellement dans l'analyse des conditions du développement à travers des rapports d'exploitation économique (Willis, 2004, p. 65).

Ces théories ont notamment inspiré les approches néomarxistes de la dépendance qui portent l'idée selon laquelle l'accumulation capitaliste en Europe repose sur le pillage de l'Amérique latine, de l'Afrique et de l'Asie. Les penseurs partisans des théories néomarxistes de la dépendance internationale comme Raúl Prebisch, distinguent d'une part, les pays capitalistes « pays du centre » et d'autre part, les « pays de la périphérie » et avancent l'idée d'une domination des premiers sur les seconds (O'Meara *et al.*, 2013, p. 405). En somme, ils imputent au système capitaliste les inégalités persistantes entre les économies nationales et l'insuccès des programmes visant à la modernisation et à l'industrialisation des pays de la périphérie.

- *La nouvelle économie du développement*

Enfin, le quatrième mouvement théorique relevé par Clément Henrat-Lemée (2021) est la nouvelle économie du développement. Il s'agit d'une approche expérimentale portée par les

économistes Esther Duflo, Abhijit Banerjee et Michael Kremer. Cette méthode de recherche, pour lequel les chercheurs ont été récompensés par un prix Nobel en 2019, apparaît dans un contexte particulièrement fécond en études sur le développement. En plus d'être de plus en plus nombreuses, les études sur le développement se sont aussi très largement transformées au cours de ces 25 dernières années. Alors que celles-ci se rapprochaient davantage de la théorie macroéconomique et s'appuyaient principalement sur des analyses globales de l'économie, elles se fondent de plus en plus sur une méthodologie empirique (Olken, 2020, p. 2.). C'est justement dans cette perspective que s'inscrivent les recherches des trois économistes nobélisés qui utilisent les expériences aléatoires contrôlées comme instruments principaux dans leurs recherches portant sur la lutte contre la pauvreté. Il s'agit d'une approche directement tirée de la recherche médicale qui consiste à étudier et comparer deux situations : l'une où ont été appliquées certaines politiques économiques et l'autre où aucune de ces politiques n'a été mise en œuvre (Banerjee *et al.*, 2020, p. 55). Une des limites opposées à cette méthodologie a été la difficulté à généraliser les résultats issus de ces expérimentations.

Parmi les principales théories du développement que nous n'avons pas détaillé dans le cadre de notre travail, nous pouvons par exemple citer les théories structuralistes des années 1950, le courant du néomalthusianisme dans les années 1970 ou encore les apports aux théories qu'ont constitué les enjeux environnementaux, d'égalité de genre ou encore ceux promouvant un développement à la base (*grassroot development*) (Willis, 2004). Toutefois, les quelques exemples sur lesquels nous nous sommes penchés nous ont permis de donner un aperçu des théories du développement mais ne représentent que partiellement les débats théoriques qui ont émergé autour de ce concept « sans cesse en construction, en transformation, en déformation ou en élargissement à mesure qu'émergent des innovations dans les pratiques qu'il sous-tend [...] » (Legouté, 2021, p.12). Les approches critiques en études du développement prennent part à ses débats théoriques en proposant de repenser le concept.

2.3. Le cadre théorique : les approches critiques en études du développement

Afin d'étudier les limites de l'idéal coopératif dans les discours de développement, nous avons décidé d'adopter un point de vue critique envers les théories de développement. Cette partie de notre travail est consacrée à la présentation de notre cadre théorique.

a) Cadre théorique : les approches critiques du développement

« Adopter une approche critique en étude du développement suppose de repenser les théories et pratiques du développement, de réexaminer les concepts servant à décrire le monde réel, mais aussi les hypothèses et les croyances derrière ces concepts. Cela suppose aussi de revoir les théories formulées afin d'expliquer les réalités de l'ordre établi, en particulier les inégalités structurelles et les injustices profondément enracinées. [...] Elle se montre toutefois critique à l'égard des grands récits explicatifs (idéologies) qui décrivent la structure sociale de manière à présenter les « perdants » de l'entreprise sociale comme complices de leur propre exploitation parce qu'ils ont été socialisés à accepter la supériorité de « gagnants. » (Veltmeyer, 2015, p. 1)

Les tenants des approches critiques, que ce soit en économie, en sociologie, en science politique ou dans toute autre discipline s'efforcent d'apporter un regard novateur sur les enjeux liés au concept de développement.

Les approches critiques ont pour principal objet d'étude le système international pensé en perpétuel changement (O'Meara *et al.*, 2013, p. 296). Plus précisément, et comme le soulignent Timothy Shaw et Henry Veltmeyer, elles interrogent « la dynamique contextuelle précise, mais variable, des forces et des facteurs d'ordre structurel, naturel ou politique » (2013, p. 89). Elles se caractérisent essentiellement par l'importance qu'elles accordent à la déconstruction des catégories analytiques traditionnelles à travers lesquelles le concept de développement a été pensé. Deux fondements se trouvent à l'origine de cette démarche critique. D'une part, de nombreux chercheurs tels que Charmain Levy (2013), Henry Veltmeyer et Raúl Delgado Wise (2013) ou encore Arnaud Zacharie (2010), pointent du doigt la situation critique dans laquelle

nous sommes ou vers laquelle nous nous dirigeons. Face à cette crise multidimensionnelle, tant environnementale, politique, économique que sociale, la définition d'un nouveau paradigme de développement s'impose comme une nécessité et une urgence pour les auteurs critiques. Ces crises sont d'une ampleur globale et contribuent à creuser les inégalités socio-économiques. Par exemple, malgré la faible empreinte écologique des pays africains en général, le continent reste le plus exposé aux conséquences des changements climatiques (Vincelette, 2016, p. 190). D'autre part, des auteurs se disent confrontés à une forme d'« impasse » (Willis, 2004) ou de crise, cette fois-ci conceptuelle, quant à la production de savoir sur le développement, ce qui les enjoint à réfléchir à de nouveaux concepts et définitions. Samir Amin (1989) résume opportunément ce point de la façon suivante : « Le développement est en panne, sa théorie en crise, et son idéologie l'objet de doute » (p. 5.).

Les approches critiques en étude du développement trouvent leurs fondements théoriques au sein de différentes traditions philosophiques. Dans tous les cas, la posture critique s'inscrit dans une optique de déconstruction des cadres d'analyses et de pratiques de développement. En se questionnant sur les dynamiques qui forment l'ordre globalisé, les chercheurs et chercheuses critiques visent à analyser les formes de domination et d'exclusion. La critique de la vision moderniste du développement occupe ainsi une place majeure (Veltmeyer, 2015, p. 247). Associant le développement à la simple croissance économique, cette vision du développement véhicule également l'idée selon laquelle certains pays auraient un retard à rattraper par rapport aux pays industrialisés. Les approches critiques visent ainsi à interroger les théories formulées autour du concept de développement depuis les années 1950, mais également à aller au-delà et de considérer la notion en dehors de ses origines attribuées aux idées de modernité et de progrès. Il faut toutefois noter que certains chercheurs, également critiques à l'égard du développement, peuvent ne pas nécessairement adhérer à la thèse antimoderniste. C'est par exemple le cas de Ronaldo Munck qui invite plutôt à se tourner vers les thèses postmodernistes (1999, p. 197).

Certains auteurs vont jusqu'à complètement récuser le concept de développement comme Gilbert Rist pour qui ce concept est le fait d' « une croyance profondément ancrée dans l'imaginaire occidental où le besoin de croire l'emporte sur les doutes que l'on peut avoir sur l'objet de croyance.» (2013). Bien que nous partagions plusieurs des observations et réflexions de Gilbert Rist ou encore de Serge Latouche (1997), notre recherche s'inscrit davantage dans les travaux post-développementalistes ou dans ceux privilégiant la recherche d'un « autre développement » qu'au sein d'une démarche anti-développement dans le prisme des études critiques.

- *La méthodologie*

La méthodologie privilégiée dans les approches critiques du développement est celle de l'analyse structurelle. Afin de s'extraire des méthodes d'analyses habituellement adoptées par les études du développement telles que la perspective transnationale, institutionnelle ou encore culturelle, les approches critiques tendent à étudier les dynamiques et les structures des relations internationales (Veltmeyer *et al.*, 2015). Des auteurs tels que James Petras et Berch Berberoglu choisissent par exemple de mettre au centre de leur analyse, l'étude des rapports de classe (pp. 66-71 et pp. 118-122). Tout en mettant en lumière la manière dont ce sujet a été négligé dans la littérature sur le développement, Berberoglu entend montrer la caractéristique primordiale de cette lecture pour étudier les modèles de domination et de subordination soutenues par les structures de pouvoirs économique et politique qui forment les relations internationales. Comme nous tentons de le faire dans ce travail, les approches critiques proposent également de déconstruire le discours sur le dans le but de « démasquer le pouvoir des discours de façonner et de contrôler aussi bien les théories que les pratiques. » (Veltmeyer *et al.*, 2015, p.190).

Enfin, un point majeur à mentionner est le caractère éminent de l'interdisciplinarité dans la méthodologie en étude critique du développement. De l'École de Francfort des années 1980-1990 à Michel Foucault, en passant par l'émergence de disciplines comme le féminisme et le

postcolonialisme, Ronaldo Munck attribue différentes origines aux études critiques du développement (2013). C'est parce qu'elles ont pour ambition d'aborder différentes facettes du caractère multidimensionnel du développement que les approches critiques entendent croiser l'apport de disciplines variées.

À la croisée des disciplines, la posture critique à l'égard du développement est multiforme. Par une analyse structurelle des relations internationales, les approches critiques visent à questionner les cadres traditionnels dans lesquelles le développement a été pensé jusque-là et mettent ainsi en lumière le fait que ce concept a fait l'objet d'une construction « à l'intérieur d'une histoire et d'une culture particulières » (Rist, 2013).

b) L'analyse critique du discours

Notre travail s'appuie en partie sur une analyse critique du discours du développement. Pour ce faire, nous fondons notre étude sur les bases théoriques et méthodologiques proposées par Aram Ziai dans son ouvrage *Development Discourse and Global History : from colonialism to the sustainable development goal* (2016).

Selon Dianna Mullet, l'analyse critique du discours constitue une approche analytique qui permet à la fois d'appréhender et de décrire la manière dont les discours sont « construits, maintiennent et légitiment les inégalités sociales. » L'analyse critique du discours est un outil qui permet également d'observer les liens entre langage et pouvoir. (2018, p. 117)

Dans une perspective post-développementaliste, l'ouvrage d'Aram Ziai prolonge les réflexions amorcées dans sa thèse de doctorat. Le chercheur y élabore une étude critique de l'évolution des pratiques discursives construites autour du concept de développement depuis la deuxième moitié du XXe siècle. Comme l'auteur l'exprime lui-même:

“the analysis of discourses is specified as the positivist description of formal rules and regularities in speech and writing which are explicitly characterised as anonymous structures independent of the influence of powerful actors.” (2016, p. 38)

En se réappropriant les outils méthodologiques foucaaldiens de l’archéologie et de la généalogie, Ziai entend mettre en lumière les contradictions et les incohérences de ce discours. L’auteur remarque une émergence de nouveaux concepts, thématiques et tendances depuis la crise des théories du développement au cours des années 1980. Il en fait l’examen de trois dans son ouvrage : l’« *empowerment* », le développement durable, et le rejet des solutions « passe-partout » (*one size fits all solutions*). Toutefois, selon lui, l’adoption de ces nouvelles thématiques est inconciliable avec la forme originelle du discours sur le développement qui continue pourtant d’être utilisée. Nous emprunterons ainsi cette grille analytique dans notre troisième partie.

Après avoir présenté les cadres théorique, méthodologique et conceptuel de notre travail, nous nous efforcerons de combiner coopératisme et développement au sein d’une même lecture, à travers une réflexion autour de l’idéal coopératif. Pour ce faire, la troisième partie de notre analyse vise à interroger cette conception aujourd’hui. Près de 15 ans après la publication de l’article de Develtere, Wanyama et Pollet (2008), les constats des auteurs sur la mobilisation des coopératives par les acteurs de développement ainsi que sur le manque de données autour de la contribution des coopératives africaines au développement sont-ils toujours vérifiables ?

3. Résultats

Cette partie de notre travail est consacrée à l’examen de la construction d’un idéal présentant la philosophie coopérative comme une réponse aux défis du développement. Nous verrons que

les constatations d'Ignace Pollet, Frederick Wanyama et Patrick Develtere (2008) ne se vérifient qu'en partie aujourd'hui.

D'une part, même si elles ne permettent pas de refléter de façon exhaustive la réalité des coopératives africaines aujourd'hui, de nombreuses initiatives ont vu le jour avec l'objectif de combler le vide que représente ce sujet dans la recherche. D'autre part, ce qui n'était présenté que comme des balbutiements par les trois chercheurs représentent aujourd'hui un phénomène très marqué : les acteurs du développement international intègrent de plus en plus les modèles coopératifs dans leur stratégie de développement.

3.1. Un éveil de la recherche coopérative ?

a) Le secteur coopératif en Afrique, un sujet peu étudié

Lors de la publication de l'ouvrage collectif intitulé *L'Afrique solidaire et entrepreneuriale* en 2009, José Salazar-Xirinachs alors Directeur général du secteur de l'emploi au Bureau international du travail (BIT) et Frannie Léautier, vice-présidente de la Banque mondiale partagent le constat de Develtere, Pollet et Wanyama lorsqu'ils déplorent le manque criant de données sur les organisations coopératives.

Nombreux autres chercheurs font part de cette même observation dans la mise en œuvre de leur analyse du fait coopératif africain et témoignent de l'obstacle qu'elle constitue dans l'avancement de leur recherche. À ce sujet, Patrick Develtere et Ignace Pollet soulignent non seulement le manque de données, notamment statistiques relatives au secteur coopératif, mais mettent également en lumière le manque de fiabilité de certaines sources trop approximatives (2009). Plus récemment encore, Guillaume Hébert et Rémy-Paulin Twahirwa (2019) relèvent dans une brochure rédigée pour l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques

(IRIS), l'intérêt que représenterait un recensement des coopératives selon leur nombre et leur type pour la recherche. Toutefois, il est important de souligner les efforts qui ont été faits ces dernières années dans l'optique de pallier ce manque d'information au sujet des entreprises coopératives, et plus particulièrement sur celles qui évoluent sur le continent africain.

b) Récentes avancées sur les données des coopératives

Ces dernières années, nous pouvons en effet remarquer plusieurs initiatives qui contribuent à l'évolution de la disponibilité des ressources sur les coopératives africaines. Dans le but de mieux connaître, mais aussi de mieux promouvoir ce type d'entreprise, ces initiatives ont émergées sous différentes formes.

Face au désintérêt des chercheurs, nous avons pu remarquer une multiplication de recherches traitant ce sujet spécifique depuis 2008. Le livre *Capacity Building in Management and Entrepreneurship for Sustainable Development* (Nwazor, 2012), traite par exemple directement de la question. De plus, le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies a réalisé un recensement mondial sur les coopératives en 2014. Il s'agissait de la première enquête mondiale en la matière (Dave Grace et Associés). Dans la même optique, un moteur de recherche collaboratif nommé « *Coopedia knowledge* » a été créé en 2021 par une collaboration entre l'Union européenne et l'ACI. Hormis celles qui ont été prises à l'échelle continentale comme le Réseau africain de l'économie sociale et solidaire (Labo RAESS) créée en 2010 et dont la majorité des pays participants sont situés en Afrique de l'Ouest,¹ des initiatives plus locales ont également vu le jour. Comme indique leur

¹ Tous les pays d'Afrique de l'Ouest sont concernés par les travaux du Labo RAESS à l'exception de la Gambie, du Ghana, du Liberia, de la Mauritanie, du Nigéria et de Sierra Leone.

site internet, l'ambition du Labo RAESS est de mettre en avant la « vision africaine en matière d'ESS et la visibilité des différentes organisations ESS [en] Afrique » (n. d.). C'est en poursuivant des objectifs similaires que seront par exemple créées, l'agence associative Acteurs pour une économie solidaire (APES) ou encore le Centre de Ressources en Entrepreneurat social & Économie sociale et solidaire (CeRES) respectivement créés en 2011 et en 2019 au Togo. D'autres démarches plus globales, mais qui intègrent également la production de connaissances sur les coopératives ouest-africaines sont également apparues ces dernières années. Notons par exemple la création de l'Institut européen de recherche sur les coopératives et les entreprises sociales (EURICSE). Depuis 2008, cet institut se donne pour mission de promouvoir la recherche sur les entreprises sociales et les coopératives et d'avoir une meilleure connaissance de l'impact social et économique de ce type de structure. Finalement, mentionnons l'Observatoire mondial des coopératives ayant l'objectif de collecter et rassembler des données sur les coopératives du monde entier.

c) Les limites

De cette manière, nous pouvons constater, à travers ces différents exemples, qu'une relative prise de conscience des insuffisances dont souffrent certains aspects de la recherche coopérative a été réalisée au cours de ces 15 dernières années. Néanmoins, il est important de souligner que malgré la multiplication de ces infrastructures qui témoignent d'une certaine volonté d'y remédier, celles qui ont trait aux coopératives africaines en générale et ouest-africaines en particulier, restent marginales par rapport à l'essor des ressources sur les coopératives d'autres régions du monde. L'Observatoire mondial des coopératives permet de confirmer cette idée. L'ancienne présidente de l'ACI de 2009 à 2015, Pauline Green, affirme en parlant de l'Observatoire :

« L'importance de l'Observatoire mondial des coopératives ne peut être sous-estimée. Il s'agit non seulement d'un outil qui peut être utilisé pour attirer l'attention des décideurs politiques et des professionnels de l'industrie sur les coopératives mais qui offre également un point de départ tout à fait utile pour les chercheurs et universitaires. L'augmentation de 6,9 % du chiffre d'affaires des 300 principales coopératives et mutuelles dans l'édition 2015 montre très bien la contribution croissante de notre secteur dans l'économie mondiale. Il s'agit d'un accomplissement remarquable pour ce modèle d'entreprise qui n'est pas côté sur les marchés mondiaux de la bourse et qui est souvent invisible aux yeux des commentateurs économiques et dirigeants politiques. Les coopératives bénéficient d'un outil précieux que je vous encourage vivement à utiliser pour montrer l'importance de notre modèle d'entreprise ». (Green, 2014, citée par ACI, 2018)

Par cette affirmation, Pauline Greene souligne l'impact socio-économique des coopératives et l'importance de l'Observatoire dans la production de connaissances et de la promotion des entreprises coopératives. Toutefois, nous pouvons remarquer l'irrégularité de cet outil qui, bien que se voulant mondial, ne couvre que très peu les coopératives africaines. Parmi les 4575 coopératives et mutuelles qui ont fait l'objet de la collecte de données de l'Observatoire, 3218 sont situées en Amérique, 1152 en Europe, 197 en Asie- Pacifique et seulement 8 sont situées sur le continent africain. Ce manque de représentation des coopératives africaines contraste nettement avec l'importance qu'occupe le fait coopératif en Afrique (Develtere *et al*, 2009).

Nous avons ainsi pu observer l'évolution de la première partie des constats dressés par Wanyama, Develtere et Pollet (2008) dans « *Encountering the Evidence : Co-operatives and Poverty Reduction in Africa* » au cours de cette partie. Nous avons réalisé qu'en dépit des lacunes persistantes, des efforts notables avaient été faits quant à la production de ressources récentes sur les coopératives africaines. Dans leur article, les chercheurs dressent un autre constat dont nous cherchons à examiner la pertinence actuelle dans le cadre de notre étude. Ils mettent en effet en évidence une tendance émergente chez les acteurs de développement à concevoir les entreprises coopératives davantage à travers les potentialités qu'elles renvoient que par les conditions réelles de leur activité pour contourner l'obstacle que constitue le manque de données.

3.2. L'idéal coopératif : à quelle distance de la réalité ?

a) La création d'un idéal coopératif par les acteurs de développement

Comme cela a été mis en lumière précédemment, les préoccupations théoriques au sujet du développement émergent progressivement dans la période de l'après-Seconde Guerre mondiale. C'est dans le même contexte que ce phénomène commence à occuper une place certaine dans le droit international, jusqu'à en devenir l'une de ses principales constituantes (Tourme-Jouannet, 2016, p.93). Le droit international du développement que l'on peut définir comme « l'ensemble des normes spécifiques destiné à encadrer les relations économiques (i.e. financières, monétaires et commerciales) entre les États du Sud et du Nord. » (Mandé *et al.*, 2016, p. 21) apparaît ainsi à cette époque comme une branche à part entière du droit international classique. Comme le stipule les alinéas a et b de l'article 55 de la Charte des Nations unies, la nouvelle préoccupation de l'Organisation pour le développement depuis les années 1960 s'explique par le désir de « créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales », [c'est dans cette optique que] les « Nations unies favoriseront : (a) Le relèvement des niveaux de vie, le plein-emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social.»

C'est à travers les projets réalisés à partir des instruments et moyens d'action dont sont dotés les différents acteurs de développement que nous avons identifié la construction d'un idéal qui présente les coopératives comme une clef du développement socio-économique. Nous qualifions d'« idéal » cette idée de la coopérative qui, à force d'être forgée à partir des principes et valeurs constitutifs de l'identité coopérative et des attentes particulières que suscite ce modèle d'entreprise, s'éloigne d'une réalité limitée. Par ailleurs, il nous semble également pertinent de préciser ce que nous entendons par projet de développement. Aram Ziai les définit comme « des mesures formelles limitées dans le temps et dans l'espace dans des *pays en voie de*

développement ou *sous-développés* qui visent officiellement à améliorer les conditions de vie de population » [traduction libre] (Ziai, 2016, p. 140). Comme le met en lumière l'auteur, cette définition assez générale, nous permet de concevoir ces projets à partir de différents acteurs : ceux dépendants du développement international, ceux opérant dans le secteur de l'aide humanitaire, les gouvernements ou encore les initiatives privées.

b) Les principes et valeurs des coopératives au service du développement

« *Encountering the Evidence : Co-operatives and Poverty Reduction in Africa* » a mis en évidence un consensus émergent chez certains acteurs à associer les entreprises coopératives et le développement (Develtere *et al.*, 2008). 14 ans plus tard, plusieurs exemples peuvent illustrer la prégnance des coopératives au sein des plans et stratégies de développement. L'année 2012, par exemple, a été déclarée par l'Assemblée générale des Nations unies et l'ACI : « Année internationale des coopératives ». Le slogan imaginé pour l'occasion « Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur » montre la volonté des deux organisations de mettre la lumière sur le rôle des coopératives au sein du développement économique et social à travers le monde. C'est dans cette même optique, en faisant la promotion de la cohérence entre les principes coopératifs et les objectifs d'éradication de la pauvreté qu'a été lancé le Programme de développement coopératif de l'Agence des États-Unis pour le développement international, actif dans 17 pays dont le Burkina Faso, le Nigéria, la Gambie, le Sénégal, la Sierra Leone, le Ghana, le Bénin, et le Libéria.

Cette démarche visant à concevoir les coopératives comme des actrices à part entière du développement s'est également fait voir au sein de récentes stratégies nationales de développement. Nous avons en effet pu relever une forte occurrence de cette idée dans les

derniers documents-cadres pour le développement de plusieurs gouvernements ouest-africains. Citons par exemple le Plan national de développement à moyen terme 2019-2023 de la Sierra Leone (p.71), le Programme d'options stratégiques du Mali (p. 7), la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté du Liberia (p. 52), le Plan national de développement du Togo (PND 2018-2022) ou encore le Plan Stratégique et opérationnel 2015-2020 « Terra Ranka » de la Guinée-Bissau (p. 130). Ces différents documents ont tous la particularité de proposer le renforcement des capacités coopératives agricoles à travers le même objectif de développement. Nous pouvons également mentionner le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable lancé conjointement par le gouvernement ivoirien et l'ONU pour la période 2021-2025 qui comptabilise de la même manière les coopératives parmi les acteurs clefs de la mise en œuvre de la stratégie de développement nationale.

Par ces différents exemples, nous avons montré que la tendance des acteurs de développement à intégrer les coopératives dans leurs plans de développement est une réalité bien établie aujourd'hui. En plus des différents acteurs cités par les chercheurs dans « *Encountering the Evidence : Co-operatives and Poverty Reduction in Africa* », qui sont les Nations Unies, l'Organisation mondiale du travail et l'ACI, nous avons mis en lumière les plans d'action nationaux qui participent activement à cet élan. À l'aide de l'exemple de la campagne #Coops4dev, il s'agira de montrer que l'observation des chercheurs sur l'émergence d'un consensus autour d'un idéal coopératif chez les acteurs de développement a une ampleur significative aujourd'hui.

3.3. La construction et la mobilisation de l'idéal coopératif : l'exemple de la campagne #Coops4dev

a) L'Agenda 2030 un levier pour la création d'un idéal coopératif

Comme c'est le cas pour le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable précédemment cité, plusieurs initiatives visant à associer les coopératives et le développement ont pris pour appui les 17 objectifs de développement durable (ODD) définis dans le cadre de l'Agenda 2030.

En matière de développement, l'action de l'Organisation des Nations Unies s'illustre notamment par la mise en place de plans de développement. De 1961 à 2000, quatre décennies internationales consacrées au développement composent la stratégie des Nations Unies. Depuis, les objectifs de l'organisation en matière de développement se sont manifestés par l'intermédiaire de deux programmes d'une durée de 15 ans chacun : les Objectifs du millénaire pour le développement mis en œuvre entre 2000 et 2015 et l'Agenda 2030 (aussi appelés Objectifs du développement durable) s'étalant de 2015 à 2030. Par la définition de plus de 230 indicateurs, 169 cibles, et 17 objectifs de développement durable (ODD) ce programme entend « éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent en paix et dans la prospérité d'ici à 2030. » (ONU, 2015)

Pris comme cadre de référence en matière de développement, de nombreux projets se basent sur les ODD dans le but de définir leur plan d'action. La campagne *Co-op for 2030* par exemple, ou encore le Plan stratégique 2020-2030 de l'ACI s'inscrivent dans cette optique et ont comme point de référence l'Agenda 2030. Nous observons qu'en plus de se forger sur une conception idéalisée des coopératives, les campagnes qui font la promotion de la contribution des coopératives à la réalisation des ODD, s'inscrivent dans la « persistance du discours de développement » théorisée par Aram Ziai (2016, p.194). C'est par exemple le cas de la

campagne #Coops4dev que nous avons choisi d'analyser pour illustrer de façon concrète la construction de cet idéal coopératif à l'aune du développement.

b) La création d'un idéal coopératif

Mise en œuvre entre 2016 et 2021, #coops4dev est le fruit d'une initiative commune mise en place par l'Alliance coopérative internationale et la Commission européenne. Cette campagne a pour ambition d'accompagner les coopératives à travers des initiatives telles que la mise en place d'un site internet dédié ou encore d'un forum international centré sur l'entrepreneuriat coopératif des jeunes (ACI-EU, 2016). La campagne suit la ligne directrice que constitue l'Agenda 2030 notamment par sa collaboration avec aroundtheworld.coop qui examine la manière dont les coopératives contribuent à la réalisation des ODD notamment des ODD 5, 8 et 16.

Dans l'optique de mettre en lumière les limites de la construction de cet idéal dans la campagne #coops4dev, nous procéderons à une analyse critique du discours à partir d'outils théorique et méthodologique empruntés à Aram Ziai. À partir des résultats que l'auteur tire de l'application de la méthode du discours archéologique de Foucault appliqué aux discours de développement. Nous verrons que nous pouvons opposer les mêmes contradictions et incohérences à la campagne #coops4dev. Les catégories analytiques « *Participation vs. Expert knowledge* » et « *heterogeneity vs. One-size-fits all* » identifiées par le chercheur sont particulièrement pertinentes pour notre analyse.

- « *Participation vs. Expert knowledge* »

Une des transformations observées par Ziai dans le discours du développement à partir de 1980 est le passage d'une logique ascendante (*top-down*) qui induisait une formulation du développement par les acteurs internationaux à une logique endogène promouvant une formulation par les populations concernées (Ziai, 2016, p.92). D'après Ziai, l'émergence des concepts de « *participation, empowerment, and ownership* » dans les discours renforce cette idée. Toutefois, l'auteur souligne :

“The transfer of the right to define development to the partner in the South becomes farcical when the other partner determines the conditions, sets the agenda or decides what sound economic policies look like.” (2016, p. 93)

Selon nous c'est une critique qui peut s'adresser à la campagne #coops4dev à plusieurs égards. Cette campagne se présente en effet comme étant participative et collaborative. Les éléments discursifs liés au concept d'« *empowerment* » soulevés par Ziai se retrouvent par exemple sur le site internet coopsfordev.coop dans des formulations comme « Le renforcement des coopératives est [...]un moyen bien établi de donner aux populations et aux communautés la possibilité de prendre en charge leur propre développement, en faisant passer les individus avant les profits » (ACI, 2016), ou encore par l'appel à un « [renforcement] de la voix des coopératives dans les programmes et politiques de développement » . De façon plus explicite encore, les notions d'« *empowerment* » et de « *partnership* » sont explicitement utilisées dans la vidéo officielle présentant la campagne.

Cependant, des contradictions s'observent entre cette mise en avant de l'aspect participatif et collaboratif du programme et le cadre stratégique de développement conçu par les « experts prescripteurs » (Ziai, 2016, p. 93) qui sont dans notre exemple l'Union européenne et l'ACI. Cette ligne directrice de développement préétablie se manifeste par exemple par la définition

d'une Stratégie de développement de la coopérative africaine 2017-2020 publiée par l'ACI décrite de la façon suivante :

“This Africa Co-operative Development Strategy 2017-2020 presents the way forward for co-operative enterprise development in Africa over the next four years. [...] Specifically, this strategy aims to address the Africa co-operative movement's special development goals to improve members' socio-economic situation by leveraging on the benefits of a co-operative enterprise.”. (ACI Afrique, 2017, p. 5)

Dans ce texte nous pouvons constater que le programme d'action est guidé par l'ACI et l'Union européenne. Rédigée et publiée par ces derniers, la Stratégie ne vise qu'à « présenter » la voie à suivre pour le développement. De plus, le « récit commun du Partenariat ACI-UE pour le développement coopératif international » (ACI, 2017), imaginé par les agences de développement s'inscrit expressément dans l'idée de « *story line* » des discours de développement avancée par Aram Ziai (2016, p. 3). Enfin, selon la grille de lecture de Ziai, nous pouvons clairement opérer une distinction entre les membres des coopératives participant au programme d'une part, et les membres du personnel de l'ACI qui obtiennent le rôle d'« experts » (ACI, 2021). La relation de pouvoir asymétrique dans cette démarche qui se veut collaborative s'illustre aussi par le renforcement institutionnel qui constitue une des activités principales de la campagne. Celle-ci est par exemple soutenue par la mise en œuvre de la *Coop Academy*, destinée aux membres du personnel de l'ACI.

- ***#coops4dev : un accord de principe ?***

Le deuxième argument soulevé par Aram Ziai visant à démontrer les éléments incohérents et contradictoires du discours des agents de développement et que nous souhaitons explorer aux

fins de notre analyse est celui qu'il dénomme « *heterogeneity vs. One-size-fits all* » (2016, p. 96). Par ce point, l'auteur vise essentiellement les discours sur le développement qui tendent à supposer qu'il y a un savoir d'ordre universel sur le changement social en dépit des circonstances régionales.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la campagne, des rapports régionaux sont dressés dans le but de présenter « une vue d'ensemble des tendances régionales et des caractéristiques communes dans la région et [mettre] en évidence un environnement plus favorable aux coopératives » (ACI Afrique, 2021). À cette fin, l'élaboration de multiples études de cas se veut être un pilier de la mise en œuvre de cette campagne. Parmi les 19 pays africains concernés par cette campagne, 4 sont situés en Afrique de l'Ouest. Ainsi, tant pour la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria, des fiches détaillées ont été conçues. La création des quatre bureaux régionaux à l'instar d'ACI Afrique vient renforcer cette idée de souci porté à l'hétérogénéité tant du point de vue des problématiques de développement à travers le monde que de la diversité du secteur coopératif.

Néanmoins, nous pouvons relever une tension entre la volonté affichée de prendre en compte les spécificités régionales d'une part et de l'autre, la promotion d'un modèle unique et idéalisé de coopérative comme vecteur de développement socioéconomique. Cette contradiction repose sur un référentiel : celui de l'« identité coopérative ». Nous observons que la campagne ne se rapporte qu'aux principes, valeurs, définitions et lexiques définis par l'ACI pour approcher les coopératives. Malgré la réalisation d'études de cas spécifiques, ce ne sont que les coopératives prises en tant que mouvement homogène qui sont visées par la campagne.

« En tant qu'entreprises centrées sur les personnes, les coopératives sont dirigées par leurs membres et leurs appartient [principe 2 : contrôle démocratique exercé par les membres]; ils ont leur mot à dire sur ce que fait leur organisation et sur la manière dont les bénéfices sont générés et utilisés. [principe 3 : participation économique des membres]. Les

coopératives sont un modèle éprouvé en matière de développement international, permettant aux populations du monde entier de prendre le contrôle de leurs moyens de subsistance. Le renforcement des coopératives **est donc** un moyen bien établi de donner aux populations et communautés locales la possibilité de prendre en charge leur propre développement, en faisant passer les individus avant les profits. » (ACI-EU, n. d.)

La présentation du programme sur la page d'accueil du site de la campagne révèle bien la manière dont les 7 principes coopératifs renvoient, dans le cadre de la campagne #coops4dev, au moins à trois signifiés distincts. En nous basant sur les définitions du Centre national de ressources textuelles et lexicales (CRNTL), nous observons que les principes de l'ACI sont d'abord compris comme étant à « l'origine première » du fait coopératif, mais aussi comme « norme constituant une référence fondée sur des considérations théoriques, des valeurs sur lesquelles il convient de régler une action ou sa conduite. ». De plus, la conjonction « donc » laisse également penser que les principes sont compris dans le sens logique comme « Ensemble des vérités fondamentales, évidentes par elles-mêmes sur lesquelles s'appuient tous les raisonnements ». D'après nous, cette tendance à référer aux coopératives comme « mouvement coopératif international » (ACI, n.d.), (comme si celui-ci existait dans les faits, participe d'une « homogénéisation du discours » selon les termes d'Aram Ziai (2016, p. 21).

Les catégories analytiques « *Participation vs. Expert knowledge* » et « *heterogeneity vs. One-size-fits all* » conçues par Aram Ziai nous ont permis de tirer plusieurs conclusions sur les limites de la campagne #coops4dev. Elles nous ont permis à bien des égards de répondre à notre question de recherche.

4. Réponse à la question de recherche

« L'analyse sociale critique est *scientifique* dans le sens le plus large du terme, car la réalité sert de base à la théorie et cette dernière est ensuite mise à l'épreuve au moyen de nouvelles recherches empiriques. »
(Veltmeyer, 2015)

Au terme de notre étude, il convient d'apporter des réponses précises à notre question de recherche et aux interrogations connexes posées dans l'introduction. Toujours dans le prolongement des constats observés par Develtere, Wanyama et Pollet, il s'agira dans cette partie de montrer en quoi le manque de donnée relatif à la contribution des coopératives africaines au développement n'explique qu'en partie la tendance des projets de développement à s'appuyer davantage sur des idéaux que sur l'expérience coopérative réelle. Selon nous, le manque de considération pour l'historiographie des coopératives africaines, ainsi que pour leurs spécificités culturelles et locales, complète cette explication.

4.1. De 2008 à aujourd'hui : entre rupture et continuité

a) Les constats des auteurs, 14 ans plus tard

14 ans après la publication de l'article « *Encountering the Evidence : Co-operatives and Poverty Reduction in Africa* », l'évolution des constats observés par Ignace Pollet, Frederick Wanyama et Patrick Develtere se trouve entre rupture et continuité. Tout d'abord, l'exemple de la campagne #coops4dev nous a montré que, encore aujourd'hui, les programmes de développement s'établissent en grande partie sur les attentes espérées de la contribution des coopératives au développement. Par une description des principes coopératifs de l'ACI et de l'identité coopérative, c'est en employant une version idéalisée et homogénéisée des

coopératives que la campagne s'est construite. Toutefois, nous avons décelé une certaine rupture dans le fait que, face au manque criant de données dont les chercheurs faisaient part dans leur article, une certaine prise de conscience s'est déclenchée, et a fait naître une multitude de ressources sur les coopératives et sur la contribution des coopératives au développement ces dernières années. Des efforts restent encore à faire néanmoins pour une meilleure prise en compte des coopératives africaines.

b) Une critique de l'idéal coopératif

Dans la volonté d'aller plus loin encore dans notre examen de l'évolution des constats réalisés par les trois chercheurs en 2008, nous avons utilisé la méthodologie de l'analyse critique du discours pour faire émerger d'autres limites de l'idéal. Cette méthode nous a permis de mettre en lumière des incohérences dans le discours employé aux fins de la présentation et de la promotion de la campagne #coops4dev. Nous avons relevé une tendance discursive octroyant une place centrale à la participation et à l'autonomisation (*empowerment*) des membres coopératifs. Cependant, cette participation se voit entraver dans les faits par une asymétrie de pouvoir dans la prise de décision qui bénéficie aux experts de l'ACI et de l'UE. D'après nous, cette incohérence dans le discours constitue une réelle limite de la campagne de développement.

À la lumière de notre analyse de la campagne #coops4dev, nous pouvons affirmer que le manque de données sur la contribution des coopératives africaines au développement n'est pas suffisant pour expliquer le manque d'ancrage dans le réel des projets de développement. Même si nous avons assisté à une éclosion de données et ressources liant coopérative et développement, cela n'a pas empêché la reproduction de mêmes pratiques visant à la promotion d'un idéal coopératif loin des réalités empiriques.

4.2. Vers un passage du singulier à l'universel

a) Pour une définition plurielle du secteur coopératif

Les limites du partenariat ACI-EU révèlent le manque d'une prise en compte de la diversité des coopératives à travers le monde. Définir les coopératives par les sept principes formulés par l'ACI suggère que, toutes les coopératives correspondent à l'identité coopérative ou ont les possibilités de le faire. Or, le rattachement à ces principes pour définir les coopératives comme acteurs clefs de développement omet un ancrage dans le réel important lié à la prise en compte du temps et de l'espace.

D'abord, nombreux sont les chercheurs à mettre en exergue les nouveaux défis auxquels les coopératives font face au début du XXI^e siècle. D'après l'ouvrage *Le Mouvement coopératif au cœur du XXI^e siècle* (Gagnon et al., 2001), il est fondamental de s'intéresser aux coopératives aujourd'hui, dans un contexte mondial marqué par des transformations de l'environnement économique et social qui affectent inévitablement ce type d'entreprise. Pour certains auteurs, la crise financière mondiale de 2008 constitue un événement charnière dans l'histoire des coopératives. Dans leur article « *Do Cooperatives Have Anything to Offer in Today's World?* », Felice Llamas et Kwame Sundaram Jomo (2018) ont considéré cette crise et ses conséquences désastreuses comme un événement dévoilant la nécessité d'un modèle alternatif à l'économie capitaliste.

Ces nouveaux enjeux ont par exemple fait émerger de nouvelles manières d'être et de faire coopérative. Roger Spear (2011) se penche par exemple sur des phénomènes d'hybridation de coopératives qui, bien qu'en gardant certaines de ses caractéristiques, divergent du modèle

proposé par l'ACI par une adaptation aux enjeux contemporains. Le même auteur constate aussi l'émergence de « coopérative de nouvelle génération » qu'il définit par un « recours à un système de fidélisation pour réaliser une forme d'intégration verticale ». (p.32) C'est ce qui nous amène à interroger la pertinence de définir les coopératives uniquement à travers les 7 principes de l'ACI aujourd'hui, à l'aune de la complexité croissante qui caractérise le monde aujourd'hui. C'est d'ailleurs cet « environnement mondial complexe » (Wilson *et al.*, 2021) qui pousse le Congrès coopératif mondial de l'ACI en 2021 à choisir pour thème l'approfondissement de l'identité coopérative dans le cadre de la « crise mondiale actuelle ». (ACI, 2021)

b) L'importance de l'historiographie des coopératives africaines

Dans un contexte global en perpétuel changement, l'identité coopérative peut se trouver face à des enjeux et défis nouveaux, face auxquels elle doit se réinventer. Leur prise en compte est essentielle pour définir les coopératives aujourd'hui, en particulier dans des programmes de développement international. En plus de mieux saisir et d'intégrer la contemporanéité des entreprises coopératives, nous postulons qu'il est tout aussi important de consacrer une part importante à leur historicité dans leur définition.

En particulier lorsqu'il s'agit des coopératives africaines dont le développement est marqué par l'histoire coloniale et les plans d'ajustement structurel, il est essentiel selon nous de prendre en compte cette dimension historique dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de développement.

Dans la campagne #coops4dev, l'axe centré sur la recherche permet un riche éclairage sur les coopératives à travers le monde. La recherche de cartographie a pour ambition de combler les lacunes dont souffre la recherche coopérative. L'onglet nommé « Cartes » sur la plateforme

de #coops4dev permet en effet d'avoir un aperçu par continents et par pays. Il offre notamment des informations récentes et détaillées sur le cadre légal au sein duquel les coopératives évoluent dans ces pays. Les apports de ce type d'outil pour la recherche coopérative sont indéniables. Toutefois, nous pouvons noter certaines insuffisances en qui concerne la prise en compte de l'évolution historique des coopératives.

Le partenariat ACI- EU utilise une méthodologie commune composée de la conduite d'une enquête auprès des membres coopératifs et de la consultation de statistiques nationales disponibles. Pourtant, si nous nous focalisons sur les pays d'Afrique de l'Ouest qui sont concernés par la campagne, nous remarquons notamment qu'aucune mention de l'histoire coloniale n'est faite dans la partie « Contexte historique » bien qu'elle en constitue une part essentielle. Lorsqu'on compare ces rubriques avec celles de pays européens comme la France ou l'Allemagne par exemple, un récit détaillé des origines des coopératives est déployé. C'est également le cas du Portugal où la section historique ne manque pas d'effectuer la référence quasi incontournable aux Pionniers de Rochdale, « une histoire quasiment mythique [...] certainement légendaire » que l'historien Alain Mélo trouve presque dénuée de sens de nos jours (Mélo, 2012, p. 94). Les coopératives sont le fruit d'une histoire socio-économique et politique et cela à l'échelle locale, régionale, nationale ou encore continentale, d'où l'importance, pour aborder les coopératives ouest-africaines, de prendre acte des vestiges coloniaux. Ainsi, cultiver un devoir de mémoire face à l'expérience historique de ces coopératives nous apparaît fondamental et nécessaire.

Ce retour sur l'histoire qui ne se fait qu'en référence aux origines des coopératives européennes, mais qui omet la mention de l'histoire coloniale pour aborder les coopératives des pays ouest-africains peut également être lu, d'après nous, à travers les lentilles d'Aram Ziai. Par cette dynamique exclusive, ce type de discours employé par la campagne contribue à mettre en relief les liens intimes entre le discours et le pouvoir (Ziai, 2016, p. 102).

c) La « revanche des contextes » (de Sardan, 2021, pp. 8-9)

Enfin, nous soutenons qu'il est primordial de prendre en compte l'histoire coloniale dans la définition des coopératives ouest-africaines, car elle permet de mieux saisir leurs difficultés actuelles. Comme le montre la littérature disponible sur le sujet, bon nombre des difficultés que connaissent les coopératives aujourd'hui sont liées à leur histoire coloniale (Develtere, 1992 ; Fall et Guèye, 2008 ; Noumen, 2008 ; Toure, 2021). Les logiques exogènes qui définissaient leur gestion à leur introduction sur le continent au XXe siècle ont des conséquences durables que l'on peut encore déplorer aujourd'hui.

Birchall soutient que la contribution des coopératives au processus de développement n'est possible que si certaines conditions sont réunies (2003). Dans un premier temps, elles doivent évoluer dans un environnement qui leur permet de respecter les valeurs et principes coopératifs. Elles doivent également être portées et encouragées par différents acteurs sociaux. Enfin, Birchall stipule que les structures coopératives doivent impérativement mettre l'accent sur le développement des ressources humaines. Or, ce sont justement des défis tels que le manque de ressources humaines et matérielles, de financement, ou encore de cadres institutionnel et légal favorables qui affectent la plupart des coopératives ouest-africaines (Toure, 2021). C'est d'ailleurs dans cette optique qu'en abordant les difficultés que connaissent les coopératives au Nigéria aujourd'hui, certains auteurs vont jusqu'à parler de situation de crise (Nwankwo *et al*, 2012). De cette manière, ces obstacles persistants freinent ces entreprises dans leur action.

Finally, the concept of « revanche des contextes » advanced by Jean-Pierre Olivier de Sardan (2021, p.8) allows to grasp the risk that the perpetuation of an ideal cooperative in the framework of the implementation of development projects poses. To define it, the author emphasizes the contrast that can exist on the one hand between projects and development programs and « their arguments very elaborated » and « their protocols impeccable » and on the other, « what happens « for real » on the grounds where they are implemented. » (Pp. 8-9)

According to us, the willingness to inscribe African cooperatives in development programs perpetuates in a certain way the top-down approach, or at least, exogenous, which guides the action of modern African cooperatives. We share the idea of Fall Salam Abdou and Cheikh Guèye when they suggest :

« L'économie sociale et solidaire pourrait être définie sous un angle africain à partir de plusieurs caractéristiques simples que la recherche devrait contribuer à approfondir pour lui permettre de sortir de l'intellectualisme et du milieu du développement qui semblent avoir le monopole de la production et du commerce des idées. » (Fall et Guèye, 2008, p. 110)

Conclusion

L'ambition de notre travail est l'analyse des enjeux et défis que pose la construction d'un idéal coopératif par les acteurs de développement. Notre intérêt s'est particulièrement porté sur l'évolution historique des coopératives ouest-africaines et leur mobilisation. L'idée défendue par notre étude est que, par la construction d'un tel imaginaire sur les coopératives, fondé sur les principes et valeurs plutôt que sur leur expérience réelle, les projets de développement comme la campagne #coops4dev ne prennent pas assez en compte les ressources historiques des entreprises coopératives.

14 ans après la publication de l'article « *Encountering the Evidence : Co-operatives and Poverty Reduction in Africa* », il paraissait intéressant de faire une actualisation des constats liminaires amenés par Frederick Wanyama, Ignace Pollet et Patrick Develtere pour apporter un regard novateur sur la question. En plus de nous intéresser aux projets de développement qui ont émergé après l'année de publication de l'article en 2008 et sur les coopératives ouest-africaines, nous avons choisi d'adopter une perspective critique pour mener à bien notre analyse. Plusieurs résultats ont émergé à l'issue de cette dernière.

Tout d'abord, nous avons observé une persistance dans la démarche des agences de développement étatiques ou non étatiques, à mobiliser les entreprises coopératives comme des agents de transformation sociale. Nous avons aussi constaté qu'un bon nombre de ressources textuelles et d'outils avaient fait leur apparition au cours de ces dernières années dans le but de

pallier le manque de donnée concernant la contribution des coopératives africaines au développement dans la recherche. Malgré la prolifération de ces ressources, une part infime est laissée aux coopératives africaines comparées à celles situées sur d'autres continents. À travers notre étude de la campagne #coops4dev, nous avons finalement remarqué que l'apparition de données récentes sur les coopératives africaines n'empêchait pas certains acteurs de développement de se baser davantage sur une vision idéalisée et homogénéisée des coopératives plutôt que sur la réalité empirique.

Au-delà du prolongement de la réflexion de Wanyama, Pollet et Develtere (2008), l'approche critique du discours nous a permis de mettre en lumière les principales limites de cet idéal coopératif. La grille analytique empruntée à l'historien Aram Ziai nous a permis de relever plusieurs incohérences dans le discours emprunté par la campagne #coops4dev qui constitue notre étude de cas. D'une part, l'ACI et l'UE, initiateurs de cette campagne, encouragent une dimension participative tout en définissant eux-mêmes le cadre de développement et les objectifs poursuivis. D'autre part, tandis que la campagne met l'accent sur les spécificités régionales des coopératives à travers le monde, nous avons observé une tendance discursive universalisante et englobante. Les coopératives du monde entier sont définies de la même manière en dépit des différents environnements sociopolitiques dans lesquelles elles évoluent et de leur histoire spécifique.

L'hétérogénéité qui caractérise le secteur coopératif à travers le monde et les défis auxquels il est confronté en ce début de XXI^e siècle imposent une définition plurielle et non statique. La prise en compte de la diversité coopérative pourrait permettre une meilleure considération des difficultés particulières que rencontrent les coopératives et un accompagnement plus spécialisé et par conséquent, plus approprié. En embrassant la diversité des coopératives et en accordant une place centrale à l'histoire, en particulier coloniale, les réflexions menées dans le numéro spécial de la Revue internationale de coopération, intitulé

“Bridging Divides : Promoting Economic, Social, and Cultural Democracy” (Fidlay *et al.*, 2022) paru le 31 mai dernier, semblent aller dans notre sens. Penser les coopératives ouest-africaines telles qu’elles sont, en s’appuyant tant sur leur histoire que sur leurs réalités contemporaines, permet de saisir la diversité du secteur coopératif comme une richesse.

Bibliographie

I. Documentation générale

A. OUVRAGES GÉNÉRAUX

Battilani P., Schröter H. G. (2012). *The Cooperative Business Movement, 1950 to the Present*, Cambridge, Cambridge University Press.

Bénicourt, E., Guerrien, B. (2008). *La théorie économique néoclassique : Microéconomie, macroéconomie et théorie des jeux*. La Découverte, 2008. <https://doi.org/10.3917/dec.guerr.2008.01>

Brasseul J., Lavrard-Meyer, C. (2016). *Économie du développement. Les enjeux d'un développement à visage humain*. Armand Colin.

Defourny J., Develtere P, Fonteneau B. (dir.), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, De Boeck et Larcier, 1999.

Fall, M., Gagné M., Carré G. (2008). *Le mouvement coopératif au Sénégal : comprendre les enjeux de son développement*, Société de coopération pour le développement international.

Gagnon A.-G., Girard J.-P. (dir.). (2001). *Le mouvement coopératif au cœur du XXIe siècle*. Presses de l'Université du Québec.

Henrat-Lemée, C. (2021). 8 / Le développement. Stratégies et inégalités de développement dans le monde. Dans Guibourg Delamotte (dir.), *Géopolitique et géoéconomie du monde contemporain. Puissance et conflits*. La Découverte.

Mandé, I., Roch F. (dir.). (2016). *Afrique et développement*. Riveneuve éditions.

Mullet, R. D. (2018). A General Critical Discourse Analysis Framework for Educational Research. *Journal of Advanced Academics*, 29(2), 116-142. <https://doi.org/10.1177/1932202X18758260>

Munck R. (1999). Deconstructing Development Discourses: of Impasses. Dans O'Hearn D., Munck, R. (dir.). *Critical Development theory: Contributions to a New Paradigm*. Alternatives and Politics.

Ngoutmtsa Anou G. (2012) Chapitre 3 - La régionalisation par le droit : l'exemple de l'OHADA. Dans Doumbé-Billé, St. (dir.), *La régionalisation du droit international*, (1^e éd.) Bruylant

O'Meara, D., Macleod A. (dir.) (2010). *Théories des relations internationales*. (2^{ème} éd.). Athéna Éditions.

Ouedraogo A., Gentil D. (2008) *La Microfinance en Afrique de l'Ouest. Histoire et innovations*. Karthala.

Plihon, D., (2014). Les Institutions Financières Internationales. Dans P.Beaudet and Haslam P. A. (dir.). *Enjeux et Défis Du Développement International*, University of Ottawa Press.

Rostow, W. W. (1999). Les étapes de la croissance économique ; un manifeste anti-communiste. (3^e éd.). Economica.

Tourme-Jouannet, E. (2013) Chapitre III. Le droit international comme instrument de régulation et d'intervention sociale. Dans Le droit international. Presses Universitaires de France. 70-122.

Veltmeyer H. (dir.). (2015) Des outils pour le changement : une approche critique en étude du développement, Les Presses de l'Université d'Ottawa. https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/32765/1/9782760321922_WEB.pdf

Willis, K. (dir.). (2005). Theories and Practices of Development, Routledge.

Zacharie A. (dir.). (2010). Refonder les politiques de développement. Éditions Le Bord de l'Eau.

Ziai A. (2016). Development Discourse and Global History: from colonialism to the sustainable development goal. (1^{ère} éd.). Routledge.

B. MONOGRAPHIES

Amin, S. (1989). *La Faillite du développement en Afrique et dans le Tiers-Monde*. L'Harmattan.

Develtere P., Pollet I., Wanyama F. (dir.). (2009) *L'Afrique solidaire et entrepreneuriale : la renaissance du mouvement coopératif africain*, Organisation internationale du travail.

De Sardan, J.-P. (2021). Introduction. La socio-anthropologie de l'ingénierie sociale et les contextes africains. Dans *La revanche des contextes. Des mésaventures en ingénierie sociale en Afrique et au-delà*, Karthala.

Develtere P. (1996) *Co-operatives and Development: Towards a Social Movement Perspective*. Occasional Paper Series. <https://usaskstudies.coop/documents/occasional-papers/co-operatives-and-development.pdf>

Latouche, S. (1997). Le développement, une imposture durable. Dans : Jacques Prades (dir.). *Bernard Charbonneau : une vie entière à dénoncer la grande imposture*. Érés. <https://doi.org/10.3917/eres.prade.1997.01.0089>

Martin, A., Merrien, A.-M, Sabourin, M. et J. Charbonneau (2012) *Sens et pertinence de la coopération : Un défi d'éducation*, Collectif d'éducation à la coopération : Groupe Fides.

Quamrul Alam, A.M., Founou Tchougoua, B., Mudenda, G., Tejada, A. A., Dong, D. T. (1994). *Les effets sociaux des programmes d'ajustement structurel dans les sociétés du Sud*. CETRI, L'Harmattan.

Rist G. (2013). *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, (4^e éd.). Presses de Science Po.

Toye, J. (1987). *Dilemmas of Development: Reflections on the Counter-Revolution in Development theory and policy*. Oxford: Blackwell.

Wanyama F. (2014) *Cooperatives and the Sustainable Development Goals: A contribution to the post-2015 development debate*, Bureau international du travail.

Williamson, J. (1990) What Washington means by policy reform in Latin American adjustment: how much has happened? Dans J. Williamson (dir.), *Latin American Adjustment: How Much Has Happened?* Washington Institute for International Economics.

C. MÉMOIRES ET THÈSES

Dady, R. (1998) *Coopératives agricoles et développement socio-économique au Bénin : la coopérative agricole des femmes dans la commune rurale de Allahé*, , [Mémoire de maîtrise, Université de Laval]. ProQuest Dissertations and Theses.

Diallo, P. L. (1994). *Les coopératives face aux politiques de désengagement de l'État au Sénégal*, , [Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke]. Savoirs Udes.

Ilunga, K., (2001) *Développement local, économie alternative et rôle des coopératives en Afrique au sud du Sahara*, [Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke]. Savoirs Udes.

D. AUTRES

Guillaume Hébert, Rémy-Paulin Twahirwa (2019). Les coopératives : entre utopie et pragmatisme. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Brochure_Coop_WEB.pdf

Toure, Y. (2021, 18 janvier). Coopératives agricoles africaines : de l'instrumentalisation aux défis d'émancipation. *Blogue Un seul monde*. <https://ieim.uqam.ca/cooperatives-agricoles-africaines-de-linstrumentalisation-aux-defis-demancipation/>

II. Articles de périodiques

Arseneau Bussièrès S., Chevrier H. (2007) Coopération et développement social et économique aux Îles-de-la-Madeleine, *Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes*, vii+ 89 p.

Banerjee Abhijit V, Esther Duflo, et Isabelle Lauze. (2020). On n'a pas de croissance, mais on a des idées. *Books*. 105 (3).

Bontianti A. (2003). Mouvement coopératif et organisation du monde rural au Niger : bilan, perspectives et propositions pour l'avenir, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 2003. <https://doi.org/10.4000/com.932>

Chaniel, P. (2003). Les trésors perdus du socialisme associationniste français. *Hermès, La Revue*, 36 (2). 45-54. <https://doi.org/10.4267/2042/9357>

- Draperi, J.-F. (2007). Fondements éthiques et posture épistémologique de la recherche en économie sociale. *Revue internationale de l'économie sociale*, (303), 67-82. <https://doi.org/10.7202/1021548ar>
- Espagne F. (2008). Principes coopératifs ? Lesquels ? Histoire et Lecture des principes coopératifs selon l'Alliance Coopérative Internationale. N.d. *Fédération des Scop de la communication*. <http://www.les-scop.coop/system/files/inline-files/histoire-principes-cooperatifs.pdf>
- Fall, S. A., Guèye, C. (2003). Derem ak Ngerem : Le franc, la grâce et la reconnaissance Les ressorts de l'économie sociale et solidaire en Afrique de l'Ouest. *Revue du MAUSS*, 1 (21), 97-112. <https://doi.org/10.3917/rdm.021.0097>
- Findlay, I., Duguid F., Diamantopoulos M., Zhu J., Marjanovic O., Anania, P., Spear R., Nirlungayuk M., Wuttunee, W., Champagne L., Harris J., Spear R. (2021). Bridging Divides: Promoting Economic, Social, and Cultural Democracy. *Review of International Co-operation*, 106, 1-117.
- Kouanda, H.(2021) Les passeurs de l'économie sociale et solidaire au Burkina Faso : acteurs, voies et modalités. , *RECMA*, vol. 362 (4). 36-51.
- Legouté, Jean Ronald (2001). Définir le développement : histoire et dimensions d'un concept plurivoque. *Cahier de recherche* 1 (1).
- Llamas, F., Jomo, K. S. (2018) Do Cooperatives Have Anything to Offer in Today's World. *Development* 61, 134-139. <https://doi.org/10.1057/s41301-018-0192-3>
- Mélo, A. (2012). Quelle histoire pour nos coopératives ? L'exemple des coopératives de Savoie. *Revue internationale de l'économie sociale*. (325), 94-102. <https://doi.org/10.7202/1017424ar>
- Mullet, D. R. (2018). A general critical discourse analysis framework for educational research. *Journal of Advanced Academics*, 29(2), 116-142. <https://doi.org/10.1177/1932202X18758260>
- Noumen, R. (2008). Les coopératives : des utopies occidentales du XIXe aux pratiques africaines du XXe. *Revue française de gestion*, 188-189. <https://doi.org/10.3166/rfg.188-189.271-282>
- Nwankwo F., Ewuim N., Asoya, N. (2012). Role of Cooperatives in Small and Medium Scale Enterprise (SMEs) Development in Nigeria : Challenges and the Way Forward. *African Research Review*, 6 (4).
- Nwazor, J.C. (2012) Capacity building, entrepreneurship and sustainable development. *Journal of Emerging Trends in Educational Research and Policy Studies (JETERA)*. 3 (1). 51-54. <https://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.301.6661&rep=rep1&type=pdf>
- Olken, B. A. (2020) Banerjee, Duflo, Kremer, and the Rise of Modern Development Economics. MIT. <https://economics.mit.edu/files/20138>

Solow, R. M., (1956) A Contribution of the Theory of Economic Growth. *The Quarterly Journal of Economic*, the MIT Press. (70), 1.

Spear R. (2011). Formes coopératives hybrides. *Revue internationale de l'économie sociale*, (320) 26-42. <https://doi.org/10.7202/1020906ar>

Tchankam J.-P., Noumen, R. (2014). L'entrepreneur coopératif des utopies anciennes aux secteurs nouveaux (1817-1947). *Management & Sciences Sociales*. (17).

Toucas-Truyen P., Doligez, F. (2021). L'économie sociale et solidaire en Afrique de l'Ouest subsaharienne : expériences, dynamiques, questionnements. *RECMA*, 362 (4)

Wanyama F., Develtere P. Pollet, I. (2009). Reinventing the Wheel? African Cooperatives In a Liberalized Economic Environment. *Annals of Public and Cooperative Economics*. 80 (3). 361-392. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8292.2009.00390.x>

Wanyama F., Develtere P., Pollet, I. (2008). Encountering the Evidence: Co-operatives and Poverty reduction in Africa. *Working Paper on Social and Co-operative Entrepreneurship WP-SCE*. <https://www.findevgateway.org/sites/default/files/publications/files/mfg-en-paper-encountering-the-evidence-cooperatives-and-poverty-reduction-in-africa-2008.pdf>

III. Documentation internationale

A. DOCUMENTS OFFICIELS DE L'ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE

ACI Afrique. (2017). Africa Co-operative Development Strategy 2017-2020. Alliance international des coopératives. N. d. <https://icaafrica.coop/sites/default/files/2021-11/AFRICA%20COOPERATIVE%20DEVELOPMENT%20STRATEGY%202017-2020.pdf>

Alliance international des coopératives (ACI). (1995). Déclaration sur l'identité coopérative.

Alliance international des coopératives (ACI). (2020). Une Voie Centrée sur la Personne pour une Seconde Décennie Coopérative. Plan Stratégique 2020-2030. Alliance international des coopératives. N. d. <https://www.ica.coop/sites/default/files/2021-11/CooperativeStrategy%20July%202020%20FINAL%20FR.pdf>

Alliance coopérative internationale (ACI), (2022, 17 février). Les coopératives se font entendre à la 60^e Commission des Nations Unies pour le développement social. <https://www.ica.coop/fr/presse/actualites/cooperatives-font-entendre-60e-session-commission-nations-unies-developpement>

Observatoire mondial des coopératives (Novembre 2021). *Exploring the cooperative economy* [Rapport]. https://monitor.coop/sites/default/files/2022-01/WCM_2021_0.pdf

B. DOCUMENTS OFFICIELS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Charte des Nations Unies, R. T. Can. 1947. (1945)

Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) (2022). *Rapport sur les travaux de la soixantième session (17 février 2021 et 7-16 février 2022)*, [supplément n° 6] Organisation des Nations Unies. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N22/276/63/PDF/N2227663.pdf?OpenElement>

Déclaration du Millénaire, Rés. AG 55/2, Doc. Off. AG NU, 55^e sess. A/55/L.2 (2000)

Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, Rés. AG 70/1, Doc. Off. AG NU, 70^e sess., (2015)

Le rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales., Rés. AG 49/155, Doc. Off., AG NU, 49^e sess. (1995).

Décennie des Nations Unies pour le développement, Rés. AG 1710 (XVI) I, Doc. Off. AG NU, 16^e sess., (1961)

Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, Rés. AG 2626 (XXV), Doc. Off. AG NU 25^e sess., A/8124 et Add. 1 (1970)

Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, Rés. AG 35/56, Doc. Off. AG NU, 35^e sess. (1980) 123

Stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement, Rés. AG 45/199, Doc. Off. AG NU, 45^e sess., (1990)

C. AUTRES PUBLICATIONS INTERNATIONALES

Birchall, B. (2003). *Rediscovering the Cooperative Advantage: Poverty Reduction Through Self-help*. Branche cooperative: Bureau international du travail. <https://base.socioeco.org/docs/jb1.pdf>

Dave Grace and Associate, (Avril 2014) *Measuring the Size and Scope of the Cooperative Economy*. [pour le Secrétariat des Nations Unies]. <https://www.un.org/esa/socdev/documents/2014/coopsegm/grace.pdf>

Wilson, A., Hoyt, A., Roelants, B., Kumar, S. (2021). *Examinons notre identité coopérative*. Document de travail pour le 33^e Congrès mondial des coopératives. Alliance Coopérative International. <https://icaworldcoopcongress.coop/wp-content/uploads/2022/04/Congress-Discussion-Paper-Final-FR-2021-10-09.pdf>

IV. Documentation nationale

Fonds International pour le Développement agricole (FIDA). (2020). Programme d'options stratégiques pour le pays 2020-2024. République du Mali. 2020/131. <https://webapps.ifad.org/members/eb/131R/docs/french/EB-2020-131-R-R-17.pdf>

Gouvernement de la Côte d'Ivoire, Nations Unies. (2020). Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable 2021-2025. <https://unsdg.un.org/sites/default/files/2020-11/Cote-d%27Ivoire-UNSDCF-2021-%202025-draft.pdf>

Ministère de la planification des finances et du développement du Liberia. Agenda for Prosperity and Development (PAPD). (2018). Pro-poor Agenda for Prosperity and Development. République de Liberia. n.d.

Ministère de la planification et du développement économique (2019). Sierra Leone's Medium-Term National Development Plan 2019-2023. Education For development. A New Direction for Improving People's Lives through Education, Inclusive Growth, and Building a Resilient Economy. Gouvernement de Sierra Leone. 2019/218. [Plan national de développement]. https://www.slurc.org/uploads/1/0/9/7/109761391/sierra_leone_national_development_plan.pdf

République de Guinée-Bissau. (2015). Guinée Bissau 2025 Stratégique et Opérationnel. 2015-2020 « Terra Ranka ». [Rapport]. <https://cutt.ly/oLwzauA>

Loi n°83-07 portant sur le statut général des coopératives au Sénégal (1983)

Loi n° 66-60 portant création de l'Office national de Coopération et d'Assistance pour le Développement (ONCAD) (1966)

V. Document audiovisuel

Alliance Coopérative International. (2021). *A Coop Story : the ICA-EU Partnership #coops4dev*. [video] Youtube. <https://www.youtube.com/watch?v=5sfzpoz1FcA>

VI. Dictionnaire et encyclopédie

Principes. (s. d.). Dans Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. <https://www.cnrtl.fr/definition/principes>

VII. Sites internet (webographie)

<https://www.coops4dev.coop>

<https://www.ica.coop/fr>

<https://monitor.coop>

